

Dossier de suivi du candidat
CQP Technicien en Maîtrise du Risque Nuisible
RNCP 41350



Nom du candidat : Adam DJAMAI

Entreprise du candidat :

Voix d'accès à la certification : France Travail

Date début de formation : 4 mai 2026

Date de fin de formation :

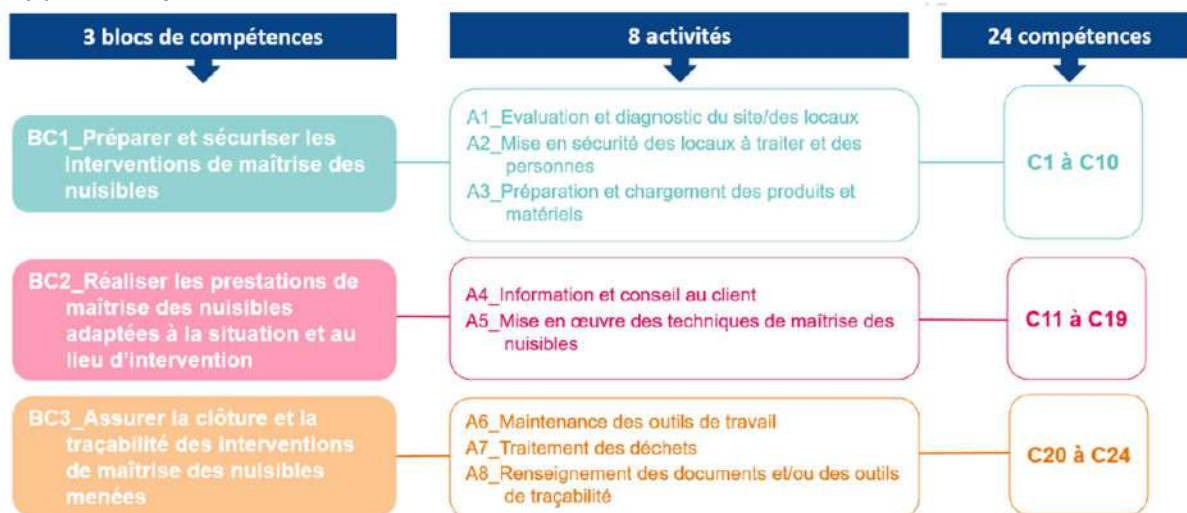
Organisme formateur habilité : IZIpest-13 rue des Emeraudes – 69006 LYON

TABLE DES MATIERES

I.	Présentation du CQP TMRN.....	3
II.	Présentation du candidat	4
III.	Suivi du parcours du candidat	6
IV.	Bilan de la mise en pratique en entreprise.....	12
	Commentaire général sur la période en entreprise	12
	Points positifs	12
	Axes d'amélioration	12

I. Présentation du CQP TMRN

Rappel du référentiel



Déroulé du parcours de certification



II. Présentation du candidat

Votre situation actuelle

Actif :

- CDI CDD Intérim
 Travailleur indépendant, artisan, profession libérale Fonctionnaire
 Militaire Contrat aidé Contrat d'alternance


Intitulé de votre emploi actuel :

En recherche d'emploi


Autre situation

Durée de votre **expérience professionnelle** dans la maîtrise des nuisibles :.....

Que souhaitez-vous ajouter pour vous présenter (contexte, motivations...) ?



Besoins spécifiques : Veuillez indiquer si vous avez des besoins d'aménagements du parcours de formation, de la mise en pratique en entreprise ou de l'épreuve d'évaluation en lien avec une situation de handicap ou de vulnérabilité.



Parcours professionnel

Intitulé de l'emploi occupé	Entreprise	Ville	Période

Parcours de formation*

Dernière classe suivie :

- Primaire ou 6ème, 5ème, 4ème du collège
- 3ème ou première année de CAP ou BEP
- 2nde, 1ère de l'enseignement général ou dernière année de CAP ou de BEP
- Terminale
- 1ère ou 2ème année de DEUG, DUT, BTS, ou équivalent
- 2ème ou 3e cycle de l'enseignement supérieur, ou équivalent

Diplôme(s), titre(s) ou autre(s) certification(s) obtenu(s)

- Aucun diplôme
- Certificat d'étude primaire (CEP)
- Brevet des collèges (BEPC), DNB ou équivalent
- CAP, BEP ou autre certification de niveau 3
- Baccalauréat général, technologique, professionnel
- ESEU, DAEU, ou autre certification de niveau 4
- DEUG, DUT, BTS ou autre certification de niveau 5
- Licence (ou maîtrise) de niveau 6
- Master, titre d'ingénieur diplômé (ou DESS, DEA) de niveau 7 ou 8
- CERTIBIOCIDE
- CERTIPHYTO

**Il vous est demandé d'inscrire uniquement le(s) diplôme(s) dont vous pouvez justifier l'obtention par la copie du diplôme.*

Je soussigné(e) :

Né(e) le : ___ / ___ / _____ à :

Adresse :

Courriel :@.....

Je déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Je déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et que j'ai renseigné moi-même ce dossier.

Les informations recueillies sur ce document sont susceptibles d'être enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées à suivre candidats et titulaires du pour l'organisation des jurys de certification, pour officialiser ma certification auprès des autorités et à des fins de suivi dans la cadre réglementaire d'une certification enregistrée au RNCP.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : le secrétariat de PROSANE : secretariat@prosane.fr

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

III. Suivi du parcours du candidat

Le candidat indique, pour chaque compétence, les activités réalisées ainsi que les outils utilisés lors de son expérimentation sur son poste de travail, lors d'un stage ou dans le cadre de l'alternance en fonction de son contexte.

Bloc de compétences 1 : Préparer et sécuriser les interventions de maîtrise des nuisibles

Compétence 1 : Réaliser, conformément au devis et/ou au bon de travail/fiche de mission validé par son manager, **l'état des lieux des locaux permettant d'évaluer le niveau d'infestation et/ou le risque d'infestation du site**, à partir des échanges avec le client, des observations et contrôles réalisés sur site, et en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité le cas échéant, afin de recueillir l'ensemble des informations susceptibles d'avoir un impact sur les protocoles de gestion des nuisibles à mettre en œuvre..

Non pratiquée

Compétence 2 : Évaluer le risque sanitaire global du site en identifiant l'ensemble des risques associés à la présence des nuisibles détectés, au regard de la typologie du site d'intervention afin de choisir la/les méthode/s de lutte la/les plus adaptée/s à la situation.

Non pratiquée

Compétence 3 : Identifier les causes de l'infestation en repérant les points d'entrées, les zones de passages des nuisibles ainsi que les **facteurs susceptibles d'avoir un impact sur le contrôle de l'infestation** afin de cibler les zones dans lesquelles effectuer des actions d'étanchéité et celles dans lesquelles mettre en place efficacement les méthodes de lutte adaptées.

Non pratiquée

Compétence 4 : **Après avoir opéré le diagnostic, recommander au client les mesures préventives** adaptées au potentiel d'infestation du site au regard de l'évaluation du site menée en lui expliquant l'importance du respect de ces recommandations et lui permettre de s'inscrire en complémentarité des actions menées par le(la) technicien(ne) pour limiter la présence de nuisibles.

Non pratiquée

Compétence 5 : **Déterminer la technique de maîtrise des nuisibles** ou le mode de traitement adapté à la situation et au devis (*équipement, matériel et produits*) en mobilisant ses connaissances en matière de lutte intégrée¹ afin de cibler les nuisibles tout en limitant les risques pour la santé, et de répondre aux enjeux de transition écologique liée à l'activité.

Non pratiquée

Compétence 6 : **Assurer la protection des locaux** en amont de l'intervention en réalisant leur préparation selon le type d'intervention à mener dans le respect des bonnes pratiques et des règles de l'entreprise en vue d'optimiser les résultats de l'intervention, éviter les contaminations et assurer la sécurité des biens, des personnes et des environnements des clients.

Non pratiquée

Compétence 7 : **sécuriser son intervention** en contrôlant le bon état de marche, la disponibilité et la conformité des matériels, produits d'application et équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires à l'intervention pour garantir la protection de l'environnement, des personnes et des animaux présents sur la zone d'intervention.

Non pratiquée

Compétence 8 : Adapter les moyens de prévention à l'intervention à mener en répertoriant l'ensemble des risques et dangers possibles pour assurer la mise en sécurité des locaux et des personnes présentes et ne pas se mettre en danger.

Non pratiquée

Compétence 9 : Préparer les produits, équipements et matériels en ajustant les typologies et quantités à la nature de son activité et à la capacité de stockage de son véhicule, dans le respect des règles de stockage et de sécurité en vigueur (TMD, ADR et FDS)² ainsi que des bonnes pratiques de stockage pour les autres dispositifs et matériels (*boitage, EPI, produits non soumis à réglementation - ex : phéromones, ...*) afin d'assurer leur disponibilité lors des interventions.

Non pratiquée

Compétence 10 : Charger les produits, équipements et matériels dans le véhicule en respectant la réglementation en vigueur, les FDS, les bonnes pratiques de stockage, afin de faciliter leur utilisation, garantir l'efficacité des produits et le bon fonctionnement des équipements et matériels, en sécuriser le transport et prévenir les suraccidents.

Non pratiquée

Bloc de compétences 2 : Réaliser les prestations de maîtrise des nuisibles adaptées à la situation et au lieu d'intervention

Compétence 11 : Expliquer au client les différentes étapes de l'intervention technique et les précautions à prendre afin d'en faciliter le bon déroulement (sécurité des personnes et des biens, et efficacité optimale du traitement) en établissant une communication professionnelle avec lui, en étant à son écoute et en le rassurant si nécessaire, pour établir une relation de confiance permettant de recueillir ses besoins et/ou ses éventuelles insatisfactions.

Non pratiquée

Compétence 12 : Expliciter les choix techniques retenus expliquant la balance bénéfices / risques³ et les contraintes du cahier des charges du client et la stratégie retenue par l'entreprise 3D, dans le respect de la législation locale et européenne en matière de sécurité, d'environnement, de protection et de bien-être animal et de protection des espèces non-cibles afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client du plan de gestion des nuisibles qui va être déployé.

Non pratiquée

Compétence 13 : Mettre en place les dispositifs de détection ou monitoring sur site permettant de constater la présence de nuisibles via le suivi d'indicateurs et si nécessaire en préconisant un diagnostic par la détection canine (*punaises de lit, termites, ...*) pour déterminer le cas échéant, le besoin de mise en place de mesures curatives.

Non pratiquée

Compétence 14 : Mettre en place les dispositifs de maîtrise des nuisibles (*pièges, systèmes d'éloignement des oiseaux, appâts ...*) adaptés à la situation en cas de présence avérée ou de dépassement de seuil critique (conformément au cahier des charges défini par le client), en priorisant les méthodes les moins impactantes⁴ pour la santé et l'environnement et, en cas d'échec, en poursuivant avec des méthodes plus impactantes, afin de réguler la présence des nuisibles conformément aux objectifs fixés.

Non pratiquée

Compétence 15 : Réaliser les dosages des produits adaptés à la cible et à l'environnement de l'intervention, dans le respect des protocoles de l'entreprise, de la réglementation en vigueur (règles de sécurité, réglementation sanitaire, ...) et conformément aux usages notifiés sur les étiquettes des produits et sur les AMM, le cas échéant, pour permettre une action ciblée et efficace contre les nuisibles et/ou les micro-organismes.

Non pratiquée

Compétence 16 : Appliquer, après réglage des matériels d'application (*réglage des débits et choix des buses*), **les produits biocides, phytosanitaires et les barrières mécaniques ou physiques** adéquats conformément aux principes de prévention des risques professionnels et les EPI appropriés, dans le respect de la réglementation en vigueur (*respect des AMM, étiquettes des produits et FDS*), de la typologie du lieu d'intervention et/ou du cahier des charges client afin de laisser un environnement salubre au client.

Non pratiquée

Compétence 17 : Sécuriser les lieux suite à l'intervention en réalisant les affichages et balisages de sécurité adaptés à l'intervention, en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité, et en alertant le client sur les risques encourus en cas de non-respect des règles de sécurité, pour limiter les risques d'accident et d'intoxication.

Non pratiquée

Compétence 18 : Déterminer les indicateurs de mesure d'impact et d'efficacité de la prestation en mettant en œuvre les moyens de détection adaptés et en évaluant les résultats post intervention afin de satisfaire le client.

Non pratiquée

Compétence 19 : Signaler dans les meilleurs délais au client et à l'entreprise 3D toute anomalie (*de sécurité, ou liée à la prestation*) constatée sur le lieu d'intervention en transmettant les informations nécessaires à la mise en œuvre des mesures appropriées ou en réalisant les actions correctives ou en interrompant l'intervention, afin d'être conforme au contrat avec le client (respect des prestations prévues dans l'intervention) et de ne pas se mettre en danger.

Non pratiquée

Bloc de compétences 3 : Assurer la clôture et la traçabilité des interventions de maîtrise des nuisibles menées

Compétence 20 : Réaliser l'entretien, le nettoyage et les opérations de maintenance de premier niveau des appareils et équipements en utilisant les produits et protocoles adéquats afin de travailler en toute sécurité et déterminer quand effectuer une demande d'intervention de 2^{ème} niveau.

Non pratiquée

Compétence 21 : Contrôler le bon fonctionnement de son véhicule en réalisant la maintenance de premier niveau, en vérifiant sa conformité avec les bonnes pratiques de transport et en alertant son employeur le cas échéant sur la nécessité d'une maintenance de 2^{ème} niveau, afin de réaliser ses interventions en toute sécurité, conformément au code de la route et aux réglementations ADR et TMD.

Non pratiquée

Compétence 22 : Trier en sécurité les produits, les déchets, cadavres et autres effluents liés à son intervention en appliquant les mesures de protection de l'environnement conformément à la réglementation en vigueur, afin d'éviter tout impact indésirable sur l'environnement, la population et les espèces non-ciblées et permettre le retraitement final des déchets dangereux par des organismes agréés.

Non pratiquée

Compétence 23 : Formaliser le rapport d'intervention conformément aux actions réalisées et aux préconisations faites au client le cas échéant afin d'assurer la traçabilité de ses interventions, aussi bien en interne que pour le client.

Non pratiquée

Compétence 24 : Transmettre au client la documentation réglementaire relative à l'activité (format papier ou dématérialisé) en contrôlant la complétude du classeur dédié mis à disposition du client et/ou le bon accès du client au système dématérialisé, afin de justifier de sa compétence pour intervenir, de la conformité de l'intervention et de permettre au client d'être en règle en cas de contrôle (DREAL, DDPP).

Non pratiquée

Commentaire général du candidat sur la période en entreprise

Date :

Signature du candidat :

IV. Bilan de la mise en pratique en entreprise

Partie à compléter par le professionnel chargé du suivi du candidat au sein de l'entreprise (le tuteur), après la complétude du dossier par le candidat.

Commentaire général sur la période en entreprise

Points positifs

Axes d'amélioration

Date :

Signature du tuteur :

Date :

Nom, signature et cachet de l'organisme habilité responsable de l'évaluation